Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 26 novembre 2010 n° 10 page 1/2

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Pierre LARDON

OBJET: Travaux dans les bâtiments scolaires (année 2010)

Avenants n°1 aux marchés de travaux

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°25 du conseil municipal du 27 mai 2010, vous avez autorisé Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour les travaux dans les diverses écoles de la commune, qui se décomposent en 11 lots.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 393 846,99 € HT soit 471 041,00 € TTC.

Des ajustements importants par rapport aux montants initiaux des lots s'avèrent nécessaires mais ne représentent que 14 285,19 € T.T.C. soit une augmentation de 3,1 % et concernent notamment le lot Electricité puisqu'il faut procéder au remplacement d'un chauffe-eau et des éclairages des locaux techniques, le lot Plomberie pour l'adaptation du réseau d'eau potable aux nouvelles installations sanitaires, le lot Faux-plafonds/Isolation pour la réaliser un faux-plafond supplémentaire et un complément d'aménagement des WC suspendus, le lot ravalement de façade pour la suppression d'une cheminée dangereuse.

Les travaux relatifs à la construction du bloc sanitaire de l'école élémentaire Paul Painlevé sont repoussés jusqu'au 15 décembre 2010.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif à la procédure adaptée,

VU l'article 20 du code des marchés publics, relatif aux avenants,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 26 novembre 2010 n° 10 page 2/2

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Travaux complémentaires T.T.C.	travally	avenants 1.1.C. (T.V.A. 19.60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	% de variation
E.M.E.	5- ⊟ectricité	12 538,18 €	1 621,69 €		1 621,69 €	14 159,87 €	13%
Forclum	7- Plomberie	57 332,29 €	8 276,38 €		8 276,38 €	65 608,67 €	14%
Dupuy	8- Faux plafonds	23 402,53 €	3 343,01 €		3 343,01 €	26 745,54 €	14,29%
Dupuy	11- Ravalement de façade	68 494,92 €	1 044,11 €		1 044,11 €	69 539,03 €	1,52%
Total avenants :					14 285,19		
Le pourcentage d'augmentation sur le montant total des marchés est de: 3,1							

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus.

Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes :

Lot 7 – Plomberie

Ecole élémentaire Jules Ferry 212.15/2313/P1039/5200 – N 50-17 Ecole maternelle de Targé 213.16/2313/P1039/5200 – N 50-17 Ecole maternelle Léo Lagrange 213.12/2313/P1039/5200 – N 50-17

- Lot 8 faux-plafonds/Isolation
 Ecole élémentaire Jules Ferry
 212.15/2313/P1039/5200 N 50-12
 Ecole maternelle Léo Lagrange
 213.12/2313/P1039/5200 N 50-12
 Ecole élémentaire Jean Zay
 212.18/2313/P1039/5200 N 50-12
- Lot 11 Ravalement de façade
 Ecole élémentaire Jean Zay
 212.18/2313/P1039/5200 N 50-03

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 3/12/2010 n°4127
Publié au siège de la Mairie, le 1/12/2010

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM